

VERTON



Tel fier
qui ne tue pas

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT TOUSSAINT 2025



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Avec le soutien de la CAF

Pour les enfants scolarisés de 3 à 11 ans révolus

THEME UN AUTOMNE MYSTERIEUX

Du lundi 20 OCTOBRE 2025 au vendredi 24 OCTOBRE 2025

FORFAIT A LA SEMAINE

	Du lundi 20 OCTOBRE 2025 AU Vendredi 24 OCTOBRE 2025	
	SANS REPAS	AVEC REPAS
Enfants de VERTON	45€	65€
Enfants non résidents à Verton	70€	95€
Accueil échelonné	1 € 50 par temps de garderie pour les vertonnois	
Départ progressif	1 € 80 par temps de garderie pour les non-résidents Verton	

La pratique d'une tarification modulée est proposée comme suit :

- 10% de réduction à partir du 2^{ème} enfant vertonnois sur sa part à charge. (repas et garderie non concernés)
- 10% de réduction pour les personnes dont le quotient familial est inférieur ou égal à 617, sur sa part à charge et sur présentation du justificatif 2025. (repas non concerné)
- Les aides aux temps libres 2025, sous réserve de produire l'imprimé de notification.

Accueil :

Journée avec repas : de 9h00 à 17h00

Journée sans repas : de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

Accueil échelonné

Le matin : de 7h45 à 8h55

Départ progressif

Le soir : de 17h05 à 18h15

Le programme des activités sera donné par mail
vers le 13 OCTOBRE 2025.

Le paiement de la garderie
s'effectuera à la facture après
l'accueil de loisirs

Les dossiers pour les vertonnois seront à déposer en mairie à l'accueil

le jeudi 25 septembre 2025, le vendredi 26 septembre 2025

de 8H à 12H et 14H à 17H30

Pour les personnes extérieures merci d'envoyer un mail à clsh.verton@orange.fr
aux mêmes dates. Une réponse vous sera donnée le lundi 29 septembre 2025 en
fonction des places disponibles.

Renseignements Mr DEMAREY Jean-Christophe
Tél.: 06 79 12 69 16 ou par mail clsh.verton@orange.fr